ECHENEVEX
Centre Village

Vide Greniers
Dimanche 09 septembre 2018
De 9 H à 17 H

BULLETIN D'INSCRIPTION

Mme/Melle/M:. (NOM + prénom).....
ADRESSE complète:.....
é .....
Cde postal:..... VILLE:.....
Tél:.....
Date de naissance :.....LIEU:.....
N° carte identité ou passeport:.....date délivrance:.....
Lieu de délivrance:.....Matricule du véhicule:.....

Nature du stand:.....

DECLARE SUR L'HONNEUR: ne pas être commerçant (e)- ne vendre que des objets usagés et personnels, ne pas participer plus de deux fois au cours de l'année 2018 à ce type de manifestation (loi N° 2008-776 du 4 août 2008).

NOMBRE D'EMPLACEMENTS :.....X 5,- ú (2 m linéaires)
TABLES:.....X 5,- ú (la table) + caution sur place 50 ú par table
(selon la disponibilité)

Je joints un chèque d'un total de ú:..... libellé à l'ordre de : « Echenevex Animation ».

Je suis informé (e) qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales à mon encontre.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du vide-greniers d'ECHENEVEX

Fait à: ..... Le:.....

SIGNATURE: .....

Inscription à faire parvenir à l'adresse suivante ,accompagnée obligatoirement du chèque et **une photocopie de la Carte d'identité** au plus tard le **07 septembre 2018** :

VIDE GRENIER / 192 Bis Rue de la Vie Chenaille 01170 Echenevex.
(toute inscription ne sera prise en considération qu'après paiement)

REGLEMENT DU VIDE GRENIER DôECHENEVEX

1. Lôaccès des exposants se fera par la rue François Estier (côté ex-café Chez Lili). Les exposants après déballage (le plus rapidement possible) sortent de lôautre côté de la rue F. Estier pour aller se garer au parking de la Chenaille uniquement. Les exposants doivent se conformer aux directives des placiers.

2. Les exposants devront impérativement sôinstaller de 6 à 9 heures. Le placement se fait au fur et à mesure des arrivées et sur les consignes de lôorganisateur.
   Les non-inscrits seront placés après les inscrits.

3. Dès 8 h 45 aucune voiture ne pourra rester dans le périmètre et ne pourra rentrer avant 17 h, fin du vide grenier. Aucun véhicule à 2 ou 4 roues ainsi que des remorques ne seront autorisés à stationner sur le lieu de la manifestation.

4. Toute déclaration et (ou) vente frauduleuse seront sanctionnées par lôorganisateur. Le responsable du stand doit être majeur.

5. Il est interdit de vendre toute denrée alimentaire.

6 Est autorisé à la vente tout objet ancien, usagé, de collection et petit artisanat.

7. Sont interdit à la vente : Les supports piratés ou téléchargés, toutes substances nocives, illicites et explosives et tout objet neuf, les armes blanches non mouchetées ou à percussion.

8. Toute utilisation ou démonstration de mécanisme dangereux est interdit.

9. Les animaux doivent être tenus en laisse.

10. Les inscriptions sont à faire lors de permanences prévues à la salle polyvalente dôEchenevex (Salle de la Chenaille) aux dates indiquées sur les affiches ou par courrier à lôadresse suivante :

    Vide Grenier dôEchenevex
    192, Bis Rue de la Vie Chenaille
    01170 Echenevex

    Le règlement devra se faire de préférence par chèque au nom dô« Echenevex Animation ».
    Toute réservation déposée ailleurs ou non accompagnée de son montant sera caduque.

11. Pour tous renseignements, voir sur le site de la Mairie dôEchenevex : www.echenevex.fr

Il ne sera répondu à aucune demande par téléphone.

12. **Aucun remboursement ne pourra être demandé auprès des organisateurs, même si les conditions météorologiques sont défavorables ou si lôexposant ne peut se présenter le jour du vide greniers**.

13. Toute utilisation de moyen de chauffage est interdite.

14. Les exposants sont priés de laisser leur emplacement propre et mettre les déchets dans les benne prévues à cet effet sur le site.

Fait à Echenevex, pour valoir ce que de droit. Date : é é é é é é é é é é é é é .
Déposé en Mairie dôEchenevex et en Gendarmerie de Gex

Signature : é é é é é é é é é é é .

Vide Grenier du Dimanche 09 Septembre 2018.